

Nom de l'élève:

**RÉSUMÉ DES CHOIX À FAIRE POUR LA FORMATION GÉNÉRALE EN 3<sup>E</sup> SECONDAIRE - RÉGULIER**

<b>Choix de cours</b>	<b>Choix d'anglais :</b> <input type="checkbox"/> Anglais régulier <input type="checkbox"/> Anglais enrichi	<b>Choix d'option (1 à 5) :</b>	
	<b>Choix artistique obligatoire :</b> <input type="checkbox"/> Arts plastiques <input type="checkbox"/> Musique	<input type="checkbox"/> Activités sportives <input type="checkbox"/> Alimentation <input type="checkbox"/> Art dramatique <input type="checkbox"/> Initiation aux arts (débutant) <input type="checkbox"/> Arts visuels (avancé) <input type="checkbox"/> Carrières et formations <input type="checkbox"/> Combo et Rockband	<input type="checkbox"/> Football (frais supplémentaires) <input type="checkbox"/> Guitare <input type="checkbox"/> Jeux et animation 2D <input type="checkbox"/> Média-TIC <input type="checkbox"/> Piano <input type="checkbox"/> Comédie musicale (accompagnement – Big band) <input type="checkbox"/> Comédie musicale (Chant et arts de la scène) <input type="checkbox"/> Espagnol

**RÉSUMÉ DES CHOIX À FAIRE EN 3<sup>E</sup> SECONDAIRE – PROGRAMMES PARTICULIERS**

Programme	<u>Programme Football</u>	<u>Programme Intégra-TIC</u>	<u>Programme d'éducation intermédiaire (PEI)</u>
<b>Choix de cours complémentaires selon le programme</b>	<b>Cours d'anglais enrichi obligatoire</b>  <b>Choix artistique obligatoire (1 à 3) :</b> <input type="checkbox"/> Initiation aux arts (débutant) <input type="checkbox"/> Arts visuels (avancé) <input type="checkbox"/> Guitare <input type="checkbox"/> Piano <input type="checkbox"/> Comédie musicale (accompagnement – Big band) <input type="checkbox"/> Comédie musicale (Chant et arts de la scène)	<b>Cours d'anglais enrichi obligatoire</b>  <b>Choix artistique obligatoire (1 à 3) :</b> <input type="checkbox"/> Initiation aux arts (débutant) <input type="checkbox"/> Arts visuels (avancé) <input type="checkbox"/> Guitare <input type="checkbox"/> Piano <input type="checkbox"/> Comédie musicale (accompagnement – Big band) <input type="checkbox"/> Comédie musicale (Chant et arts de la scène)	<b>Cours d'anglais enrichi obligatoire</b>  <b>Choix artistique obligatoire (1 à 3) :</b> <input type="checkbox"/> Initiation aux arts (débutant) <input type="checkbox"/> Arts visuels (avancé) <input type="checkbox"/> Guitare <input type="checkbox"/> Piano <input type="checkbox"/> Comédie musicale (accompagnement – Big band) <input type="checkbox"/> Comédie musicale (Chant et arts de la scène)

Si tu désires nous adresser une demande particulière en lien avec un changement de programme d'anglais ou une demande pour joindre ou quitter un programme particulier (PEI, Intégra-TIC ou Football), ton répondant doit remplir le formulaire [Demandes particulières](#) disponible sur le site internet de l'école. Les demandes seront analysées par la direction qui avisera l'élève, en temps et lieu, de sa décision.

# Règles de passage vers la 3<sup>ème</sup> secondaire

Voici les règles auxquelles les élèves de la 2<sup>e</sup> secondaire doivent répondre pour être promus en 3<sup>e</sup> secondaire :

1. L'élève qui est en réussite du français, des mathématiques et de l'anglais **et** qui a accumulé 24 unités est promu en 3<sup>e</sup>
2. L'élève qui a **un** échec dans une matière de base (français, mathématique ou anglais) **DEVRA S'INSCRIRE À UN COURS D'ÉTÉ** (fin juin) dans cette matière. La promotion vers la 3<sup>e</sup> secondaire sera possible si l'élève a accumulé 24 unités suite au cours d'été.
3. L'élève qui a **deux** échecs dans les matières de base (français, mathématique, anglais) sera invité à suivre un cours d'été dans une des deux matières et devra le réussir **OBLIGATOIREMENT**. Une promotion vers la 3<sup>e</sup> secondaire sera alors possible avec une matière de base en 2<sup>e</sup> secondaire, si l'élève a accumulé 24 unités suite au cours d'été. L'élève qui ne suivra pas le cours d'été ou qui l'échouera devra reprendre son année.
4. L'élève qui a **trois** échecs dans les matières de base (français, mathématique, anglais) reprendra la 2<sup>e</sup>
5. Toute situation particulière peut faire l'objet d'une étude de dossier pilotée par un directeur adjoint et impliquant des professionnels, en plus de l'élève et de ses parents.